

**DESIGNATION D'UN VETERINAIRE SANITAIRE D'UN ELEVAGE D'ANIMAUX
ASSUJETTIS A DES MESURES DE PROPHYLAXIE COLLECTIVE
(article R.* 221-9 du Code Rural)**

Je soussigné.....

Adresse :.....

.....

numéro d'élevage EDE :.....

DESIGNE PAR LA PRESENTE

Pour les troupeaux de RUMINANTS

Pour le troupeau bovin

Pour le troupeau ovin

Pour le troupeau caprin

Le Docteur vétérinaire.....

Le cabinet vétérinaire.....

Adresse.....

et/ou

Pour l'atelier PORCIN :

Pour l'atelier de VOLAILLES :

Le Docteur vétérinaire.....

Le cabinet vétérinaire.....

Adresse.....

en qualité de vétérinaire sanitaire de mon élevage et l'habilité à pratiquer, pour chaque espèce animale que je possède ou détiens, les opérations de prophylaxie collective et de police sanitaire. Je ne pourrai demander au préfet (direction départementale des services vétérinaires) le changement de vétérinaire sanitaire qu'entre deux campagnes de prophylaxie, sous réserve de justifier du bon état sanitaire de mes animaux et d'avoir entièrement réglé au vétérinaire sanitaire en fonction, les sommes qui lui sont dues au titre de ses interventions dans le cadre de son mandat sanitaire.

Je suis également informé que la direction départementale des services vétérinaires pourra communiquer au(x) vétérinaire(s) sanitaire(s) ci dessus désigné(s) toute information détenue dans le système d'information de la Direction Générale de l'Alimentation relative à la généalogie, aux mouvements et à l'état de santé des animaux ainsi qu'à la situation sanitaire de mon troupeau vis à vis des maladies réglementées ou non.

Fait àle

Signature de l'éleveur,

A retourner à : *direction départementale des services vétérinaires*